

**Arrêté 2021-X-08594 déterminant, au titre de l'année 2021,
le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal
de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
- VU le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- VU l'arrêté n° 2020-X-22340 portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels à compter du 1er janvier 2021,

ARRETE :

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2021, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement s'établit comme suit :

	F/H	NOM	PRENOM
1	H	PERRIOT COMTE	ROMUALD
2	F	LHOMME	SANDRINE
3	H	PEREZ	JEAN PIERRE
4	H	ATZORI	MARC
5	F	GUILLEMIER	NATHALIE
6	F	ROSSIGNOL	SYLVIE
7	F	GRAJEZYK	CHRISTEL
8	H	GALLANT	JEAN-JACQUES
9	F	MANDAL	AYSE
10	F	DABREMONT	MARIE-CLAIRE
11	F	HADDOU	FATIHA
12	H	HEMERAY	ERIC
13	H	BATHIAS	CYRIL
14	F	ESPIRE	FRANCOISE
15	H	POTIN	PHILIPPE
16	F	VANNESTE	NOELLINE
17	F	HACHEMI ROPARS	YAMINA
18	H	AUBERTIN	FRANCK
19	H	MENOT	LAURENT
20	H	JIBJIB	ABDELOIHED
21	F	COEUR	MARIE THERESE
22	F	DEGRANGE	JESSICA

23	H	LOPEZ	ROBERTO
24	F	MARION	FABIENNE
25	H	TARDY	CHRISTOPHE
26	H	POITREAU	ERIC
27	F	MAILLARD	MAGALY
28	F	GUINET	SOPHIE
29	F	BERT	SOLENE
30	F	NORMAND	SEVERINE
31	F	FONTAINE	MINA
32	H	DEGUIN	ALAIN
33	F	PREVOT	NICOLE
34	F	ROQUEL	DAVID
35	F	DIDION	ANGELIQUE
36	H	MARTINHO	ANTONIO
37	F	ALACCHI	IANINA
38	F	DA SILVA ALVES	MARIA ELISABETE
39	F	VICENTE	RACHEL
40	H	LABILLE	ALEXANDRE
41	H	LAUSBERG	MATHIEU
42	F	GOBERT	GHISLAINE
43	F	BELLIARD	MARIE-LAURE
44	F	BRUNET	MARIA
45	F	RENAUD	ELEONORE
46	F	BENSMAIL	DAOIA
47	F	BRUERRE	LINDSAY
48	F	LHOTE	MARTINE
49	F	BERKANE	HAMIDA
50	H	DORIZE	ALEXANDRE
51	H	BROCHARD	REYNALD
52	F	TOURNIER	NATHALIE
53	H	MICHELIN	REMY
54	F	BELHADRI	FATIMA
55	F	VERBOIS	FRANCOISE
56	F	OZTURK	AYLAR

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Dijon , le 03 juin 2021

Marie-Guite DUFAY

